



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023 à 19H
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : SUTTER Dominique, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, FURLAN Rose, IGLESIA Evelyne, LAUBERTEAUX Thierry, SONDAG Valérie, CHRISTMANN Hélène, GOUILLAUD Serge, LASSALAS Hervé (arrivé à 19h06)

Absents excusés : PHAM DINH Alain, VIGNET Guy (procuration JC Taral), CHENEL Isabelle (procuration D. Sutter) VIGNERON Francine

Présence : 11/15, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Adjudication de la chasse communale — Agrément des candidatures

La Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) réunie le 4 décembre 2023 a examiné les deux dossiers de candidatures pour le bail de chasse communal, déposés en mairie avant la date butoir du 1^{er} décembre 2023 et a émis :

- Un avis favorable au dossier déposé par Monsieur Jean-Louis MONTAIGU,
- Un avis défavorable à celui déposé par Monsieur Sylvain AXER au motif de défaut de présentation de son attestation d'assurance de son permis de chasser en cours de validité.

Cependant, les motifs de refus d'agrément d'une candidature doivent être justifiés et la non-présentation de l'attestation d'assurance n'est pas dans la liste des motifs.

Le dossier a été complété immédiatement par communication de cette attestation d'assurance.

Il est proposé de valider l'agrément des 2 candidatures.

Monsieur Jean-Louis Montaigu a fait part de son droit de priorité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les 2 candidatures et accepte le droit de priorité de M. Montaigu.

2 Convention de partenariat entre la commune et l'AGURAM

En tant que membre de l'AGURAM, la commune de Saulny s'intéresse à l'ensemble du programme partenarial d'activité de l'agence, et plus particulièrement à la mission d'assistance technique sur le calibrage des équipements publics. Ainsi, une mission d'étude des utilisations de bâtiments communaux lui est confié via une convention pour 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et autorise le Maire à signer tout document afférent.

3 Adhésion au service mission intérim et territoire mis en place par le Centre de Gestion

Pour assurer la continuité du service, le Maire propose de renouveler son adhésion au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le CDG 57. En effet, les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et à faire appel au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service.

4 Prise de participation de la commune au capital de la SPL SAREMM

La Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole « SAREMM » a pour objet :

- la réalisation d'opérations de construction et d'équipements d'infrastructures
- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme, à savoir entreprendre, réaliser, conduire et harmoniser, toutes actions ou opérations d'aménagement
- la mise en œuvre de toutes missions concourant à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus

La SPL SAREMM a proposé une prise de participation en capital à l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Metz. Ainsi, elles pourront lui confier la réalisation d'opérations/prestations de services.

Il est proposé la participation de la Commune de Saulny au capital de la Société Publique Locale « SAREMM », par acquisition de 300 actions à l'Eurométropole de Metz pour un coût de 1 500 €.

Le conseil municipal valide la prise de participation à la SAREMM, autorise le maire à signer tout document afférent et à représenter la commune dans les différentes instances de la SAREMM.

5 Augmentation des loyers communaux au 1er janvier 2024

Les loyers communaux n'ont pas augmenté ces 3 dernières années. Il est proposé de geler également la revalorisation de leur montant au 1^{er} janvier 2024 et de maintenir les avances sur charges à leur valeur actuelle eu égard à la situation économique, difficile pour les petits salaires ou les retraités mais aussi en raison de travaux sur les bâtiments qui n'ont pas été réalisés cette année et qui débiteront en 2024, ce justifiera en ce cas une augmentation au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, adopte cette proposition à l'unanimité.

6 Redevance d'utilisation de la salle polyvalente

Pour 2024, il est proposé de passer la redevance d'utilisation pour le week-end :

- pas d'augmentation pour les associations
- salle polyvalente, de 550 € à 600 € le week-end pour un habitant de Saulny
- la salle polyvalente, de 1 100 € à 1 200 € le week-end pour un extérieur à Saulny
- la salle JC Muller, maintien le week-end à 300 €

Il est maintenu le barème actuel de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition des tarifs

7 Redevance d'utilisation de l'espace socio culturel

Pour 2024, il est proposé de passer la redevance d'utilisation de l'espace socio-culturel à 300 € (au lieu de 250 €) pour le week-end ; pour un repas de famille, la journée, 200 € au lieu de 150 € et on resta à 75 € pour un goûter après enterrement.

Il est maintenu le barème actuel de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition des tarifs.

8 Fixation des crédits scolaires 2024

Il est proposé de maintenir pour 2024 la dotation attribuée habituellement à l'école maternelle de 85,00 € par élève, soit un total de 4 420 € (85 x 52 élèves), et à l'école élémentaire de 80 € par élève soit un total de 7 680 € (80 x 96 élèves).

Ces budgets servent pour les fournitures scolaires, les livres, les jeux, le papier, la location et la maintenance du photocopieur, les frais internet et téléphoniques, les bus pour les sorties, ...

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

9 Décision budgétaire modificative n° 5

Section de fonctionnement - dépenses

- | | |
|---|-----------|
| • Article 60612 – Energie-électricité | + 3 158 € |
| • Article 60622 – Carburants | + 484 € |
| • Article 60631 – Fournitures d'entretien | + 717 € |
| • Article 615231 – Voirie | + 582 € |
| • Article 6232 – Fêtes et cérémonies | + 8 913 € |
| • Article 6745 – Subvention | + 0,50 € |

• Article 6411 – Personnel titulaire	- 13 854,50 €
Section de fonctionnement - dépenses	
• Article 66111 – Intérêts d'emprunt	+ 1 630 €
Section de fonctionnement - recettes	
• Article 74121 – Dotation solidarité rurale	+ 1 630 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, les inscriptions ou les transferts de crédits susmentionnés

10 Divers

- La modification des horaires scolaires a été validée par l'inspecteur d'académie. Elle concerne l'école élémentaire et l'école maternelle. Cela permet d'augmenter la pause méridienne et ainsi laisser plus temps aux enfants se rendant à la cantine à la salle polyvalente. La mise en place des nouveaux horaires, de 8H15 à 11H45 et de 13H45 à 16H15, sera effective à compter du 8 janvier 2024.
- Les élus ont identifié des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune. La production d'énergie renouvelable doit doubler d'ici 2030. Les administrés seront concertés et les documents seront disponibles en mairie pour faire leurs remarques.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H
A Saulny, le 7 décembre 2023
Le Maire,



Nathalie SPORMEYEUR

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com